



Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240415-2024-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 15 avril 2024

Délibération : N° 2024-27

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 15

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 15 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 08 avril 2024

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Sylvie LOCATELLI, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Marie-Madeleine PRUSSE ayant donné pouvoir à Christelle MAES, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Victorien POTIN, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Régis SEMERY, Régis FOSTIER, Patrice POULAIN

Secrétaire de séance : Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

USEDA – Eclairage cimetière

DELIBERATION

Dans le cadre de la sécurisation du cimetière, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a sollicité l'USEDA pour la mise en éclairage du cimetière

Dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA, Monsieur le Maire indique que l'implantation de 3 mâts d'éclairage avec enfouissement des réseaux pourra être programmée.

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 30 254,13 HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution communale s'élève 22 759,37 € HT, et se répartit comme suit :

Nature des travaux	Montant HT des travaux	USEDA	COMMUNE
Equipement à la carte	487,32 €	194,93 €	292,39 €

Matériel	4 638,24 €	2 319,12 €	2 319,12 €	
Réseau	24 678,57 €	4 935,71 €	19 742,86 €	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Contrôle technique	450 €	45 €	405 €	002-210201281-20240415-2024-27-DE
TOTAL	30 254,13 €	7 494,76 €	22 759,37 €	Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices de travaux publics, conformément au marché public de travaux USEDA en cours.

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

D'INSCRIRE cette opération sur le budget de l'exercice concerné ;

S'ENGAGE à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés

PRECISE qu'en cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 15 avril 2024

Le Maire

Johann WERY



la Secrétaire de séance,
Sandrine LEBORCO - BRUNIAUX